

Le bulletin d'information rapide

de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

MODIFICATION DES CIRCUITS DE COMMANDE DE FEUILLES DE SOINS ET D'IMPRIMÉS

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} avril 2006 (*) un nouveau canal de commande des imprimés et des feuilles de soins préidentifiées, via INTERNET.

Ce nouveau service, qui va se substituer au téléphone, évite l'attente due à l'encombrement des lignes et présente l'avantage d'être accessible 24 H sur 24, 7 jours sur 7. En outre, il garantit une meilleure traçabilité des commandes reçues.

Il est accessible par le site national de l'Assurance Maladie « ameli.fr » puis rubrique « l'assurance maladie dans votre département ».

Il sera évidemment toujours possible de commander par courrier, fax ou minitel, comme précédemment.

RAPPEL DES DIFFERENTES POSSIBILITES DE COMMANDE

Feuilles de soins préidentifiées et ordonnanciers bizonnes sécurisés	Imprimés
. par courriel : "ameli.fr" . par fax : 04 92 09 41 17 . par courrier : bon de réapprovisionnement ou courrier simple . par minitel : 3616 SECUPRAT	. par courriel : "ameli.fr" . par fax : 04 92 09 41 16 . par courrier simple . par minitel : 3616 SECUPRAT

(*) 1^{er} avril 2006 pour les commandes de feuilles préidentifiées
1^{er} mai 2006 pour les imprimés

Le Directeur de la C.P.A.M.
J.J. GREFFEUILLE

C.P.A.M. des Alpes-Maritimes - Service Relations Conventiionnelles

☎ 04 92 09 43 33 / flashinfo@cpam-nice.cnamts.fr